
Vers une élimination totale des mines terrestres

Bien que le Protocole sur les mines de 1996 marque un progrès dans le droit humanitaire, il n'est pas la solution au problème des mines terrestres, pas plus qu'il n'offre aux enfants la protection complète à laquelle ils ont droit au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. Néanmoins, il est impératif que tous les Etats ratifient le Protocole modifié afin de garantir son entrée en vigueur dans les meilleurs délais et, il faut l'espérer, son application. Il est évident que plus les Etats seront nombreux à y être parties et à soutenir une interdiction totale des mines terrestres antipersonnel, plus grandes seront les chances d'obtenir un accord sur une interdiction totale au niveau mondial lors de la prochaine Conférence d'examen qui aura lieu en 2001. Cinquante-trois pays se sont déjà prononcés en faveur d'une interdiction internationale totale et immédiate de ces armes (*voir encadré*).

Le Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF poursuivra ses programmes de sensibilisation des communautés au danger des mines et d'assistance aux victimes afin de protéger les enfants les plus exposés. Mais ces programmes ne résoudront pas le problème; ils ne pourront qu'apporter de la dignité dans la vie de certains des enfants dont l'existence a été bouleversée par les mines. La seule solution, la seule vraie prévention à long terme des drames, est l'interdiction immédiate et totale des mines terrestres.

Afin d'arriver encore plus vite à l'interdiction totale des mines terrestres, le Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF continuera d'apporter son soutien actif au travail des organisations non gouvernementales participant à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres. La voix de l'UNICEF se fera entendre jusqu'à ce que le sol de la planète ne cache plus aucune de ces mines et que les droits des enfants victimes des mines soient enfin respectés.

Gouvernements soutenant unilatéralement une interdiction totale de la production, du stockage, du transfert et de l'utilisation des mines antipersonnel

Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Australie, Autriche, Belgique, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, Etats-Unis, Fidji, France, Géorgie, Guatemala, Haïti, Honduras, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni, Saint-Siège, Sainte-Lucie, Slovénie, Suède, Suisse, Uruguay et Zambie.

(Source : Comité international de la Croix-Rouge)